

## **Règles Mondiales/Européennes pour la Tenue des Sportifs**

### **Article 01 - Généralités**

Les sportifs/ives qui prennent part à des compétitions internationales doivent laisser une impression propre et soignée.

La tenue des sportifs/ives est définie par sa fédération nationale d'appartenance. Elle doit répondre aux exigences de la UMB/CEB et doit être identique pour tous/tes les sportifs/ives d'un même pays, quel que soit le genre du championnat. Cette similitude lors de championnats et tournois officiels à inscription libre (open), n'est valable que pour les sportifs/ives inscrits/es par leur fédération nationale.

Lors de championnats ou tournois par équipes, tous/tes les sportifs/ives doivent porter exactement la même tenue.

L'insigne de leur fédération doit être porté du côté gauche de la poitrine.

### **Article 02 – Tenue des sportifs/ves**

Prescriptions: Veste, pantalon noir, souliers noirs, chaussettes noires, noeud papillon, chemise de couleur unie à manches longues. Les pantalons en jeans ou en velours ne sont pas autorisés.

### **Article 03 – Publicité**

La publicité sur la tenue est définie par les règles mondiales/européennes pour la publicité sur la tenue (RMP/REP).

### **Article 04 – Application**

Ces règles sont valables pour les sportifs seniors et juniors.

Pour les sportives les mêmes règles sont applicables avec les exceptions suivantes: Chemise ou blouse de couleur unie à manches longues fermée au cou. La veste et le nœud papillon **ne sont pas** obligatoires.

### **Article 05 – Mise en vigueur**

Ce règlement entre en vigueur avec la saison 2006/07.

\*\*\*\*\*